

*Budget principal des dépenses*

● (1502)

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec la suggestion du député et je me ferai un plaisir de la communiquer à mes collègues des autres provinces.

Je tiens à dire clairement, toutefois, que l'expansion des services de santé en est à un stade différent dans chaque province et que nous ne pouvons donc imposer de normes minimums à toutes les provinces comme nous le faisons en vertu des programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. C'est aux autorités provinciales d'établir quels seront les programmes et l'équipement les plus économiques pour elles.

\* \* \*

## LES FINANCES

LA DISSUASION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES  
EMPRUNTS PROVINCIAUX À L'ÉTRANGER—LES MOTIFS DU  
CHANGEMENT DE POLITIQUE

**L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances quand le gouvernement a décidé de ne plus dissuader les provinces d'emprunter à l'étranger, puisque telle était sa politique, vu que maintenant le ministre se plaint que les provinces n'empruntent pas suffisamment à l'étranger.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** J'ai juste exposé les faits, monsieur l'Orateur. J'ai seulement dit qu'à l'heure actuelle, les provinces n'empruntaient pas suffisamment à l'étranger. C'est tout.

**M. Stanfield:** Une question supplémentaire. Comme le ministre invoque le déficit de notre compte courant pour justifier ces emprunts à l'étranger, je suppose qu'il possède des données précises quant au déficit prévu pour la présente année financière. Le ministre peut-il nous donner ce chiffre?

[Français]

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je vais examiner cette question, et j'y répondrai s'il y a lieu.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

**M. John Campbell (La Salle-Émard-Côte Saint-Paul):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des transports et des communications, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

## LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1978-1979

## EXPOSÉ EXPLICATIF DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son

[M. Rynard.]

Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le budget principal des dépenses fédérales pour l'année financière 1978-1979, que je dépose aujourd'hui, traduit la détermination du gouvernement d'assurer que la relance économique du Canada soit soutenue et de faire en sorte que la croissance à long terme des dépenses fédérales demeure inférieure à celle du produit national brut.

Je puis informer la Chambre que le gouvernement a respecté le cadre de dépenses rendu public en février dernier. Les dépenses totales pour l'année financière 1977-1978 ont été établies à 44,450 millions de dollars, et nous croyons fermement qu'elles seront inférieures à ce plafond, comme ce fut le cas en 1976-1977, ou qu'elles ne le dépasseront pas.

C'est la troisième année consécutive que le gouvernement révèle son cadre global de dépenses, qui comprend les dépenses budgétaires et non budgétaires dans le budget principal ainsi que les réserves pour des budgets supplémentaires. Il comprend également tous les transferts aux gouvernements provinciaux et tous les transferts aux particuliers.

Je tiens à souligner que l'augmentation des dépenses fédérales totales est passée de 28.3 p. 100 en 1974-1975 à 18.4 p. 100 en 1975-1976, à 10.2 p. 100 en 1976-1977 et à 8.2 p. 100 en 1977-1978. En un mot, monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est engagé, il y a trois ans, à restreindre les dépenses; il a respecté cet engagement et il continuera de le faire. Cet engagement est et demeurera la principale préoccupation des ministres dans leur étude constante des politiques, des programmes et des propositions.

On a apporté des changements importants au processus d'affectation budgétaire, et l'on étudie actuellement d'autres changements qui amélioreront davantage l'efficacité des contrôles des coûts et permettront de s'assurer que les décisions de dépenser se conforment encore plus rigoureusement aux priorités du gouvernement.

Les rapports du Conseil du Trésor avec les ministères et organismes fédéraux au cours de la dernière année ont largement montré que la «tendance aux prodigalités» au sein du gouvernement a été modifiée de façon significative. Bien entendu, nous devons toujours faire face à un certain nombre de rigidités qui entravent nos efforts pour stabiliser davantage les dépenses fédérales; j'attirerai plus tard l'attention de la Chambre sur certaines de ces rigidités.

Mais l'opinion selon laquelle la restriction des dépenses est une attitude temporaire, un remède amer que nous devons tous prendre au cours de telle ou telle année, mais non pas au cours des années ultérieures, l'opinion selon laquelle le Conseil du Trésor est obligé, en un sens, de trouver des fonds supplémentaires pour l'expansion ou la création d'un programme valable, et l'opinion selon laquelle il suffit, pour obtenir ces fonds, de se mettre en rang et d'attendre son tour, ces opinions, monsieur l'Orateur, ont certainement été réfutées. Ainsi, ceux qui s'attendaient à ce que le gouvernement «dépense de l'argent à la pelle» au cours de cette année préélectorale seront déçus.